

La LETTRE

Ligue
des droits de
l'Homme



Section
de Metz



De la L.D.H.

Note d'information de Metz-Thionville

Avril – mai - juin 2020

Numéro :86

2

ÉDITO

La 28ème édition du concours « écrits pour la fraternité » a été perturbée par la pandémie, voir en pages intérieures.

3

Police et
Droits de l'Homme

4

Écoles
dans la tourmente du confinement



« Pour être libre »

5

CR réunion de section
en visio conférence

6

CR réunion de section
suite

7

Écrits
pour la fraternité

8

Ma liberté

Pour être libre, il faut...

Agir et s'enfuir des pays en guerre

Agir et protéger les enfants exploités par les adultes

Agir et permettre à ces enfants de retrouver leur propre identité

Pour être libre, il faut...

Combattre les pays où la liberté n'existe pas : les dictatures

Combattre l'intolérance envers les races et les religions

Combattre les personnes qui abusent des enfants

Pour être libre, il faut...

Défendre son pays contre toute agression

Défendre nos lois et nos institutions

Pour être libre, il faut...

Proposer d'aider les gens qui n'ont rien, à retrouver un peu de dignité

Proposer d'aider les peuples dans le monde à vivre mieux

Pour être libre, il faut...

Construire des écoles pour instruire et faire reculer la pauvreté

Construire une paix durable, là où il y a des conflits

Pour être libre, j'ai choisi ... Il ne faut pas se reposer.

La classe de CM2 des Pépinières

ÉDITO**UN TABLEAU DE SITUATION BIEN NOIR*****État d'urgence sanitaire et vie démocratique***

Promis, on arrête l'état d'urgence sanitaire, mais on garde quand même quelques outils à disposition : le nouveau projet de loi, qui est encore examiné au Conseil d'État mardi, permettra au premier ministre de restreindre les libertés au-delà du 10 juillet, et ce jusqu'au 10 novembre. Une loi qui donne un pouvoir fort à l'exécutif et qui lui permet d'interdire toute manifestation dans l'espace public.

Il est évidemment nécessaire de pouvoir prendre des décisions rapidement en cas d'urgence. Est-il nécessaire pour cela de se dispenser des voies habituelles de décision ? De mettre en veille le parlement et le débat démocratique ?

Contrôles, surveillance et tentations sécuritaires

Les français ont montré qu'ils étaient des citoyens responsables. Chacun est resté chez soi conscient des risques et faisant preuve d'esprit civique pendant cette période de confinement, cela malgré des consignes quelquefois contradictoires s'appuyant sur un discours peu rationnel qui pouvait être vécu comme infantilisant. Cet esprit responsable et citoyen est à priori mis en doute. La police doit surveiller, contrôler l'application des consignes. Des drones ont été utilisés en dehors de tout cadre légal. Certains élus, certains candidats ont souhaité que les contrôles soient renforcés par des couvre-feux, que le port du masque soit obligatoire dans l'espace public... Les sociétés numériques y sont allées de leur propositions technologique : prise de température, surveillance du port du masque, détection des contacts, logiciel tel que Doctolib pour prendre rendez-vous chez son médecin. Un fichier national de santé a été mis en place, et on peut y voir la fin du secret médical.

La vie sociale mise entre parenthèse, l'école qui n'est plus obligatoire.

Cette période a mis entre parenthèse la vie sociale. Se voir par visio avec des écrans qui font écran. C'est ce qu'on a proposé aux enfants, à la jeunesse : l'école à distance. La formation à distance demande des moyens aux parents : l'ordinateur, la connexion mais aussi la possibilité d'imprimer. On n'est plus dans l'école gratuite. Les protocoles de réouverture des classes sont tels qu'un fonctionnement correct semble impossible à mettre en place.

La précarité

Les petits boulots ont disparu pendant le confinement et les revenus associés aussi. Les personnes très précaires, les étudiants qui avaient un travail à temps partiel se sont retrouvés sans rien. A Metz, un hébergement a été proposé à toutes les personnes à la rue. La DDCS a mis en place une coordination départementale avec les associations humanitaires, les associations prestataires (ADOMA, AIEM...) et les CCAS. Ces dispositifs sont nécessaires et avec d'autres associations, nous avons demandé à ce qu'ils soient maintenus.

Un tableau noir dans lequel nous avons notre place de veilleur, de lanceurs d'alerte, de défenseur des libertés. La Ligue des droits de l'Homme a été très présente en cette période difficile, tant au niveau national qu'au niveau local.

Le tableau est noir, cela signifie qu'il y a encore du travail. Nous avons besoin d'adhérents, de militants, de donateurs pour défendre les droits et les libertés pour tous !

Bernard Leclerc

LA LETTRE de la L.D.H

Note d'information
de Metz-Thionville

Numéro 86
Juin 2020

Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen
138, rue Marcadet 75018 PARIS
Président

Malik Salemour
Directeur de la publication
Charles Roederer
Photocopie/Publication
1, rue du Pré Chaudron
BP 45147
57074 Metz Cedex 03
ISSN : 2103-3218

LDH Metz @LDHMetz · 9 juin

Ce jour 9 juin : VENEZ VOUS JOINDRE A L'HOMMAGE A GEORGE FLOYD
POUR MARQUER NOTRE SOLIDARITÉ CONTRE LE RACISME ET POUR
DEMANDER VÉRITÉ ET JUSTICE sur un certain nombre de cas de violences et
de décès faisant suite à des interventions policières.



Hommage à Georges FLOYD

Que chacune, chacun soit traité
dans le respect des droits
fondamentaux, de sa dignité de
personne, égale aux autres.

**Mardi 9 juin à 18h
Parvis des Droits de l'Homme
METZ**

« Je suis de la couleur de ceux qu'on persécute. » (Alphonse de Lamartine)

POLICE ET DROITS DE L'HOMME

L'article 12 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule que « La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique ». Le pouvoir de cette force publique est fixé et ses limites aussi : « cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée ».

D'autres articles précisent le cadre. « Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis » (article 7). Et comme tout homme est présumé innocent, « toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi » (article 9).

La police n'est pas un pouvoir. Elle est un service public dont la mission est précise, limitée et qui doit être contrôlée. Elle est au service des citoyens et les citoyens doivent avoir confiance en elle. Pour construire cette confiance, il faut notamment lorsqu'une faute a été commise, le reconnaître et la sanctionner.

Être au service de tous, c'est bannir les discriminations, le racisme.

Depuis trop longtemps on évoque les contrôles au faciès et rien n'est fait pour y remédier. établir un récépissé à chaque contrôle, en tenir les comptes permettrait à la fois aux policiers d'être plus attentifs lorsqu'ils exécutent ces contrôles et d'avoir une image plus précise de cet effet faciès. Être policier c'est avoir une fonction d'autorité. Si cette fonction se nourrit de racisme, de discriminations, comment alors faire confiance à l'institution policière ? La police ne doit pas tolérer les pratiques racistes ou discriminatoires dans ses rangs.

La police n'est pas liberticide par nature.

Les politiques de maintien de l'ordre mises en œuvre par ce gouvernement ont contribué à cette représentation : répression lors des manifestations contre la loi travail, contre les manifestations de gilets jaunes, contre la réforme des retraites, contre les manifestations pour l'environnement... Les forces de l'ordre sont apparues comme des forces devant instaurer un ordre silencieux, comme un élément destiné à réduire au silence la liberté d'expression qu'est la liberté de manifester. Ces politiques ont conduit à un usage disproportionné de la force qui a fait de nombreuses victimes : des morts, des victimes avec des séquelles importantes dues à des tirs de LBD ou de grenades de désencerclement.

Saint Just, il y a bien longtemps rêvait déjà d'une police avec une autre philosophie quant à son fonctionnement : « la police a reposé sur de faux principes ; on a cru qu'elle était un métier de sbires ». Il semble qu'aujourd'hui encore c'est la représentation d'un certain nombre d'hommes et de femmes politiques qui revendentiquent un combat sécuritaire. La police n'est pas une armée. « Aussi surprenant que cela paraisse, la France n'a pas de doctrine de sécurité publique. La dernière fois qu'il a été tenté d'en produire une, ce fut pendant la police de proximité (1998-2000). Depuis, elle a été remplacée par slogans et truisms (« La répression est la meilleure prévention », « La police est là pour arrêter les délinquants »). C'est dire le besoin de se mettre au travail »ⁱ.

Bernard LECLERC



Indispensable lutte contre la xénophobie et le racisme !
La LDH intervient en partenariat avec d'autres associations en milieu scolaire ou dans d'autres cadres !
Contact : prevention.discri@free.fr
<http://site.ldh-france.org/metz/files/201>
Vous êtes intéressés, vous voulez vous investir dans cette démarche, prenez contact avec nous.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE



La ligue des droits de l'Homme intervient en milieu scolaire, avec d'autres associations, pour sensibiliser à la lutte contre les discriminations et promouvoir la laïcité.

PLUS D'INFOS :
<http://site.ldh-france.org/metz/jeunesse-devenir-citoyen/interventions-milieu-scolaire/>

LES ÉLÈVES, LES PARENTS, LES ÉCOLES DANS LA TOURMENTE DU CONFINEMENT PUIS DU DÉCONFINEMENT

Face à l'épidémie de COVID 19, la fermeture des écoles était nécessaire et il était normal que le ministère de l'Éducation nationale cherche une solution pour pallier la fermeture des établissements scolaires. Mais comment ne pas s'inquiéter des conséquences pour les enfants des familles des milieux populaires des choix opérés par le ministre BLANQUER ?

Comment s'est mise en place ce que le ministre a nommé « la continuité pédagogique ?

Dans la plus grande précipitation, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé que l'école allait continuer par voie numérique, alors que rien n'était prêt pour cela. Les enseignants n'ont pas été formés pour être des professionnels du télé-enseignement. Quant au ministère, il n'a pas les moyens techniques de son ambition : le matériel est insuffisant, obsolète et inadapté par rapport aux besoins, même en temps normal. Très vite, les différents serveurs officiels ont été saturés par des milliers de connections simultanées. Le ministère a donc dû faire appel à des plates-formes privées qui ont certainement tiré grand profit du désengagement de l'État.

Le ministère aurait sans doute mieux fait d'annoncer une semaine de transition, le temps que les enseignants puissent s'organiser dans leur travail, mais aussi entre eux et avec les familles. Mais l'important pour le ministre était de communiquer et de faire croire que tout était sous contrôle !

On sait que le confinement a placé la jeunesse dans une situation terriblement inégalitaire.

Malgré la bonne volonté du corps enseignant, la dématérialisation des cours pour assurer la « continuité pédagogique » a pénalisé les enfants de milieux populaires. Les familles n'ont pas toujours d'ordinateur ; ni d'imprimante, voire pas de connexion. Elles ne sont pas toutes à même d'aider scolairement leurs enfants, ni de leur offrir les conditions matérielles nécessaires à une bonne concentration. Les familles ont pu se sentir très démunies, voire culpabilisées, face à l'injonction de « continuité pédagogique ».

Dès le début du confinement, le ministre a avancé les chiffres de 5 % à 8 % de « décrocheurs ». En fait, tout laisse penser qu'ils sont beaucoup plus nombreux à ne plus avoir aucun lien avec l'école.

La « continuité pédagogique » met en lumière de manière criante et alarmante toutes les inégalités qui traversent l'enseignement et contre lesquelles les enseignants essaient de lutter

Pourtant, l'accès à l'éducation, comme celui aux loisirs et à la culture, est un droit pour chaque enfant, pour chaque jeune.

chaque jour. Selon l'inspecteur général DELAHAYE, « nous sommes le pays où l'origine sociale pèse le plus sur les destinées scolaires. Comment imaginer que pour ces enfants la fermeture des établissements n'est pas une double peine ? »

Il est évident que ce modèle de continuité pédagogique numérique peut, à la limite, convenir aux élèves bénéficiant d'un bon cadre de travail et de toutes les aides techniques et pédagogiques apportées par la famille. Et encore, car ces enfants ont eux aussi besoin d'interactions sociales avec les enseignants et aussi et surtout avec leurs copains de classe ! Mais l'important pour le ministre était de communiquer et de faire croire que tout était sous contrôle !

A l'heure où, au ministère, on commence déjà à prévoir un avenir à ce modèle d'enseignement numérique à distance, il serait sage de tirer les leçons de l'expérience actuelle qui révèle à quel point ce type d'enseignement accroît les inégalités scolaires et sociales.

Peut-on vraiment parler de « retour « l'école » dans cette période de déconfinement ?

Le protocole sanitaire limite le nombre d'enfants qui peuvent venir à l'école, ce qui signifie que même si tous les établissements scolaires sont ouverts, peu d'élèves peuvent y aller et pour peu de temps.

Accueillir plus d'élèves dans le cadre du protocole sanitaire est un vrai défi : 4 M² par élève, des circulations différentes d'entrée et de sortie des salles de classes, ce qui exclut les salles à une porte ...

Par ailleurs, ce retour est fondé sur la base du volontariat des familles, ce qui est une façon de faire porter la responsabilité sur elles en cas de problèmes. Depuis quand l'école de la République est-elle au bon vouloir des parents ? N'y aurait-il pas eu d'autres moyens de réguler le nombre d'élèves présents ? La réouverture ne règle pas les inégalités amplifiées par cette crise : alors que 60 % des élèves sont de retour dans les écoles de Metz Queuleu et Metz Sainte Thérèse, ils ne sont que 5% à Metz chemin de la Moselle.



CONCOURS de PLAIDOIRIES

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) de METZ MOSELLE lance pour la première année son Concours de Plaidoiries sur la ville de METZ.

Le but de ce projet, autour de la citoyenneté, est d'inciter les lycéens à un travail de réflexion sur l'état des droits humains fondamentaux en France et/ou dans le monde.

Les jeunes ont des choses à nous dire. Ils sont choqués, outrés, indignés de certaines situations, de la remise en cause de droits qu'on pouvait considérer comme acquis ou de droits qui ne sont pas encore acquis par certain.e.s, dans certains endroits de notre pays ou dans le monde.

Hélène Leclerc
Animatrice du GT de la LDH
« Jeunesse et droits de l'enfant »

Ordre du jour :

- ***De la surveillance de la maladie au contrôle des malades.***
- ***De la caméra de vidéo-surveillance et au traçage.***
- ***De la carte d'identité et à l'identité biométrique.***

1 - La santé

Le COVID nécessite un dépistage qui peut nous aider au diagnostic. Ce sont les prélèvements nasaux.

STOPCOVID est une application mobile pour Smartphone qui permet à une personne testée positive au coronavirus d'alerter automatiquement tous les utilisateurs avec lesquels le Bluetooth de son smartphone a été en contact récemment (moins d'un mètre et plus de quinze minutes), afin qu'ils se fassent tester.

STOPCOVID est acceptée par la CNIL car c'est une application temporaire, basée sur le volontariat et qui ne nécessite pas de géolocalisation.

Bien que le parlement ait voté en faveur de l'application StopCovid, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) continue à alerter sur les dangers pour la vie privée et les libertés que présente son utilisation. Sécurité, fiabilité, anonymat, inefficacité, discriminations, durée de conservation et effacement, consentement « faussé », acceptabilité d'une surveillance généralisée, tels sont les problèmes que pose STOPCOVID.

Par ailleurs, nul ne peut ignorer que les systèmes d'exploitation des smartphones permettent à leur fournisseurs Google et Apple de récupérer des données personnelles, les données de StopCovid ne devraient pas leur échapper.

2 – La ville connectée

Surveiller, contrôler la cité : Une préoccupation de tous les pouvoirs. Et les plans pour proposer des solutions ne manquent pas. Depuis le panopticon de Bentham, ces solutions sont toujours conçues pour le plus grand bien de l'humanité, pour assurer la sécurité, garantir les libertés, favoriser le vivre ensemble...

Les marchands de technologie font la même chose, que ce soit pour vendre des caméras de surveillance dans les villages, des centres du surveillance urbaine dans les villes ou des cités pilotées et surveillées par des algorithmes.

Les caméras, ce n'est quand même pas merveilleux. Il y a plein de choses qu'on ne voit pas. Alors, on ajoute des caméras (dans la région, les propositions sécuritaires proposent de faire mieux qu'à Nice – une caméra pour 93 habitants à Woippy).

CONTACT COVID : la fin du secret médical

Depuis le 13 mai, les caisses primaires d'assurance maladie gèrent les plateformes "Contact Covid" qui permettent d'entrer en contact avec les proches de personnes testées positives à la maladie, afin d'assurer un suivi épidémiologique, de faire des statistiques et des prévisions.

Ce dispositif est très contestable dans la mesure où le médecin collecte des données nominatives et les transmet à la CPAM.

Il s'agit d'une rupture du secret médical car il associe le nom de la personne, ses contacts et ses coordonnées. Ce dispositif met en place une base de données de santé nationale, centralisée, données hébergées par un marchand de données, Microsoft.

On aurait pu se contenter de la déclaration habituelle et obligatoire des maladies à risque.

Débat : les prises de RDV sur la plate-forme DOCTOLIB sont devenues presque incontournables. Là aussi se pose le problème de la levée du secret médical : prendre RDV plusieurs fois de suite chez un cardiologue donne une indication sérieuse du type de problèmes médicaux dont on souffre. De nombreux renseignements doivent être donnés pour une prise de RDV. Que fait cette plate-forme privée de toutes ces informations ?



La ville connectée
Surveiller contrôler la cité
Une préoccupation de tous les pouvoirs



3 – La reconnaissance faciale

Les données biométriques en vue de l'identification sont formalisées pour la première fois par Bertillon en 1879. Photographies et empreintes digitales sont utilisées pour l'identification des criminels.

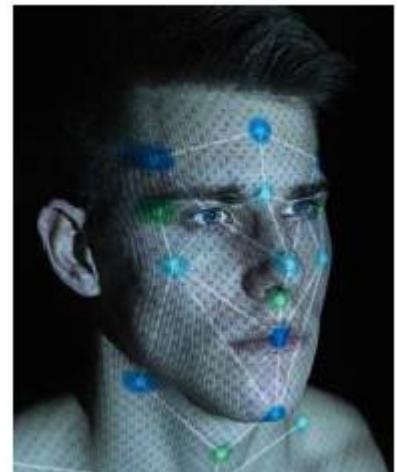
C'est la méthode qui a été utilisée pour créer la carte d'identité.

Depuis, le numérique a fait son entrée. Les empreintes digitales permettent d'accéder à son téléphone portable, à certains secteurs de l'entreprise.

La reconnaissance faciale utilise une donnée biométrique, le visage. La reconnaissance faciale est une technique exceptionnellement invasive et déshumanisante qui permet, à plus ou moins court terme, la surveillance permanente de l'espace public. Elle attribue au visage non plus une valeur de personnalité mais une fonction de traceur constant, le réduisant à un objet

technique. Elle permet un contrôle invisible. Elle impose une identification permanente et généralisée. Elle abolit l'anonymat.

Aucun argument ne peut justifier le déploiement d'une telle technologie : au-delà de quelques agréments anecdotiques (utiliser son visage plutôt que des mots de passe pour s'authentifier en ligne ou activer son téléphone...), ses seules promesses effectives sont de conférer à l'Etat un pouvoir de contrôle total sur la population, dont il ne pourra qu'être tenté d'abuser contre ses opposant-es politiques et certaines populations. L'utilisation de la reconnaissance faciale à des fins sécuritaires est par essence disproportionnée. Il est vain d'en confier l'évaluation au cas par cas à une autorité de contrôle qui échouerait en pratique à suivre chacune de ses nombreuses nouvelles applications.



La reconnaissance faciale

Depuis le numérique à fait son entrée

Des commentaires suite à l'exposé :

- REPORTY est un dispositif qui incite à la délation.
- SMART CITY , mis en place à Dijon, a coûté 105 millions d'euros
- Peu de villes établissent des bilans de leurs installations de vidéo surveillance ou quand elles mettent en place un dispositif de type Smart CITY (voir étude université de Louvain)
 - Il faut aussi se poser la question du taux de résolution des incivilités et infractions qui est faible .
 - Pour montrer au public la dangerosité de ces dispositifs de surveillance, il faut montrer jusqu'où cela peut aller : surveiller nos moindres gestes quotidiens pour pénaliser par des amendes en cas de non-respect des règles.
 - Les outils de reconnaissance faciale appartiennent à des entités privées et il y a risque, à terme, d'avoir une marchandisation des données biométriques.
 - On ne souhaite pas être transparents au niveau de la société et nous sommes attachés à nos libertés fondamentales.

Pour aller plus loin :

RL interview de Bruno PY le 16 mai 2020 - Communiqué du Syndicat de Médecine Générale

<https://www.republicain-lorrain.fr/sante/2020/05/17/covid-19-le-secret-medical-est-bafoue>

Surveillance, traçage, la Chine comme modèle ?

<https://usbeketrica.com/article/surveillance-la-chine-se-met-en-mode-minority-report>

Reconnaissance faciale

<https://www.cnil.fr/definition/reconnaissance-faciale>

<https://www.ldh-france.org/interdisez-la-reconnaissance-faciale-securitaire/>

Police de proximité : un article de S ROCHE.

<https://theconversation.com/police-de-proximite-mode-demploi-82923>

Les livres :

Laurent MUCCHIELLI « Vous êtes filmés - Enquête sur le bluff de la vidéosurveillance »

Olivier TESQUET « A la trace – Enquête sur les nouveaux territoires de la surveillance »

LES ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ

La 28ème édition du concours « écrits pour la fraternité » organisée par la LDH devait avoir lieu cette année (d'avril à juin 2020) sur le thème de **la liberté** (après la fraternité et l'égalité lors des deux dernières éditions). Il proposait comme point de départ à la réflexion une phrase de Thucydide, historien grec vivant dans l'antiquité : **«Il faut choisir : se reposer ou être libre.»**

L'objectif de ce concours qui s'adresse au jeune public (de la Maternelle au Lycée, ainsi qu'aux structures éducatives, péri-scolaires et aux individuels) est de sensibiliser ce public aux valeurs qui sont celles de la

LDH et de les partager tout en proposant d'être créatifs (toutes les formes de productions sont acceptées, textes, vidéos, audios, œuvres plastiques et graphiques). Plusieurs centaines d'œuvres individuelles ou collectives sont ainsi proposées annuellement au niveau national (dont 62 œuvres l'année dernière en Moselle).

Malgré la crise sanitaire qui a perturbé le déroulement du concours au point que son volet national ait été annulé, certains enseignants et établissements ont réussi à produire localement des œuvres et à nous les proposer. Nous les remercions chaleureusement et, en l'absence de réunion de jury local et de remise de prix, nous avons décidé au niveau régional de rassembler les œuvres des quatre établissements participants et de les valoriser (un diplôme et un beau livre pour chaque classe).

La classe de CM2 de Madame Bolusset de l'école **Les Pépinières de Metz** a proposé un poème intitulé « Pour être libre », accompagné d'une œuvre collective, guirlande de lettres composant le mot « liberté »

La classe de UPE2A de Madame Barrau du **Collège Jean Jaurès de Sarreguemines** a proposé une série d'affiches

composées de textes d'élèves et de visages en relief.

Le petit collectif de la chorale du **Collège Paul-Emile Victor de Corcieux**, sous la direction de leur professeur Madame André, a écrit et interprété une chanson intitulée « Je veux être libre, ne pas me reposer » (fichier son et livret d'accompagnement).

La classe de 4ème A du **Collège Guillaume Apollinaire du Tholy**, sous la direction de leur professeur Madame André, a écrit et interprété une chanson intitulée « Gagner sa liberté » (fichier son et livret d'accompagnement).

Toutes ces productions sont consultables sur le site de la LDH section de Metz : <http://site.ldh-france.org/metz/>

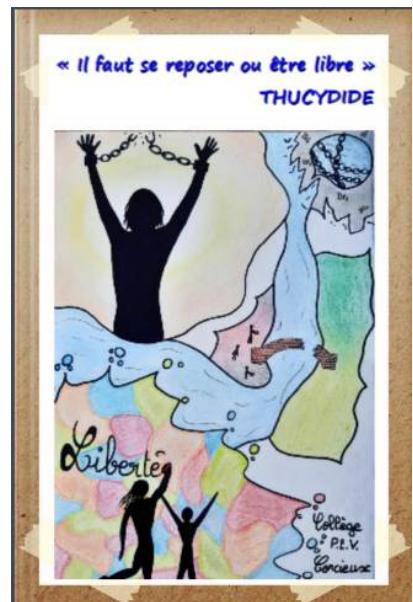
Nous donnons rendez-vous à toutes et tous les enseignant.e.s et jeunes pour l'édition de 2020-2021 dont le thème et le règlement seront proposés dès la rentrée de septembre.

Francis GUERMANN

**La classe UPE2A
Collège Jean Jaurès
Sarreguemines**



Le petit collectif de la chorale
du **Collège Paul-Emile Victor de Corcieux**,



MA LIBERTÉ

Composition du
BUREAU

Jusqu'où une démocratie peut-elle aller dans la restriction des libertés au seul nom de la sécurité ? Et nous, citoyens que nous sommes, jusqu'où pouvons-nous être consentants ?

Le choix sécuritaire demeure une tentation forte dès qu'un événement tragique, destructeur, menace la paix sociale, l'ordre établi, la vie humaine, l'avenir de la société.

Ainsi, les attentats de 2015 nous ont-ils laissés dans un véritable état de sidération.

Des foules immenses, riches de toutes leurs diversités, sont descendues dans les rues pour crier leur refus du terrorisme, et défendre les libertés.

Partout, les sections de la LDH y ont été présentes pour dire haut et fort leur refus de la barbarie.

Alors, dans l'immédiateté, les réponses sécuritaires ont été prises, parmi elles, la proclamation de l'état d'urgence, avec ses mesures complexes, ses restrictions, état d'urgence provisoire, puis prolongé pendant plusieurs mois.

Les décisions sécuritaires deviennent alors la réponse attendue par l'opinion publique face au danger et à la peur.

Pourtant, des voix se sont élevées pour appeler à la prudence, à la réflexion, au discernement, des voix pour mettre en garde envers ce qui, dans la durée pouvait devenir susceptible de « grignoter » peu à peu les libertés individuelles.

Combattre le terrorisme, ce n'est pas restreindre les libertés, les réponses sécuritaires certes sont nécessaires, mais elles peuvent rester vaines si elles ne sont pas éclairées, analysées par un travail qui permette de comprendre pourquoi et par quels mécanismes de tels actes ont pu être commis.

Aujourd'hui nous sommes dans une autre épreuve, celle d'un virus tueur qui a percuté la planète toute entière, semant partout la terreur, et faisant des milliers de morts.

Nous n'étions pas préparés à un tel combat !

Pour lutter contre cette pandémie, des mesures drastiques ont été prises au nom du bien commun, ainsi, pour la santé de chacun, nous avons accepté de bouleverser nos comportements quotidiens les plus habituels : comme rester confinés dans nos maisons pendant 2 mois, ne sortir qu'une heure par jour avec une attestation remplie, ne plus rencontrer nos familles, nos amis, laisser nos anciens seuls chez eux ou en EPHAD où beaucoup sont morts en silence, avec le sentiment d'être abandonnés et la liste serait longue s'il fallait la poursuivre !

Les efforts de tous ont été nécessaires et semblent porter leurs fruits ; pour poursuivre dans ce sens, le gouvernement invite les citoyens à utiliser une nouvelle application de traçage sur leur téléphone portable : *StopCovid*, son utilisation étant je cite : « un choix libre, d'une durée limitée envisagée comme un outil complémentaire au service de tous ,et non comme une menace pour les libertés ».

Cette application permet aux personnes croisées par des malades contaminés et ayant la même application bien sûr, d'être alertées afin qu'elles puissent prendre les mesures qui s'imposent pour elles et leur entourage.

Réactions favorables pour ceux qui y voient un moyen concret et efficace pour lutter contre le virus toujours présent, réactions négatives et catégoriquement opposées pour ceux qui y voient une atteinte à la vie privée, un peu comme une porte ouverte à une société de surveillance dans la durée. Appel également de la Ligue des Droits de l'Homme à réfléchir sur les dérives possibles de cette application. De même que la paix c'est plus que le silence des armes, la sécurité c'est plus que la vidéosurveillance ou la prolifération des caméras.

La sécurité, c'est ce qui permet de respirer ensemble, dans une société où chacun peut vivre de son travail, avoir un logement, ne pas avoir peur de l'avenir, oser saluer son voisin.

La sécurité, c'est cette harmonie du vivre ensemble toujours à construire.

Mon propos n'est pas ici de dire aux uns ou aux autres ce qu'il convient de penser ou de choisir, mais simplement de vouloir nous interroger sur la société que nous voulons ou celle que nous ne voulons pas.

La liberté est un **Droit fondamental**, elle ne se divise pas. Liberté et Sécurité sont sœurs, ne les opposons pas, faisons plutôt appel à la confiance, au courage, à l'imagination, à l'attention, à la recherche, à la responsabilité des citoyens et à la mise en œuvre des valeurs non négociables qui forgent notre Humanité !

Je laisse le dernier mot à Voltaire ce philosophe des Lumières qui a si bien marqué son temps :

« *Plus les hommes seront éclairés,*

Plus ils seront libres »

Françoise Maix pour la section de Metz

METZ

Président
Bernard LECLERC
Secrétaire
Hélène LECLERC
Trésorier
Charles ROEDERER
Trésorière-adjointe
Marie HEBERT

NOS PERMANENCES

THIONVILLE

ldh.thionville@gmail.com

METZ

Permanence téléphonique
Tél: 06 41 94 12 69
Du lundi au vendredi
De 9H à 12H



L.D.H. METZ
1, rue du Pré-Chaudron
57070 METZ
Tél: 06 41 94 12 69
ldh.metz@ldh-france.org
<http://site.ldh-france.org/metz/>

ANTENNE de THIONVILLE
5, impasse des
Anciens Hauts Fourneaux
57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com